



BUREAU FEDERAL

Mardi 11 octobre 2005 – F.F.R.

Présents

MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Mme Lydie BONNET, MM. Guy MOLVEAU, Daniel FALQUE, Jo MASO, Michel PALMIE, Bernard GODET, Jean-Louis BARTHES, Jean-Claude SKRELA, Jean-Luc DRUAIS, Jean-Louis BOUJON,

Excusé

M. Claude DOURTHE

I – Communication du Président

- Le Président LAPASSET ouvre les travaux du Bureau fédéral à 8 h 10.

II – Coupe du monde 2007

1. Contrat de mandat FFR/GIP

Le Bureau fédéral, après examen du projet de « mandat à titre gratuit » présenté, demande que, au paragraphe D du préambule, il soit précisé que les opérations visant à valoriser, concevoir et mettre en œuvre les événements majeurs destinés à encourager le développement du rugby français à l'occasion de la coupe du monde 2007, sont bien de la compétence de la FFR et sous son autorité directe.

Un courrier sera adressé au GIP à ce sujet.

D'autres remarques mineures sont évoquées. Elles feront l'objet d'une réunion FFR/GIP pour être examinées et conduire aux modifications nécessaires dans le projet de mandat.

2. Convention avec le GIP pour l'organisation des rencontres de novembre 2005

Le Bureau fédéral donne un accord de principe sur le projet de convention présenté sous réserve de la prise en compte de quelques modifications à apporter au document.

Une réunion FFR/GIP finalisera le document définitif.

III – Coupe du monde – 21 ans

Jacques LAURANS informe le Bureau fédéral de la visite effectuée par les représentants de l'IRB les 5 et 6 octobre 2005 à Clermont-Ferrand.

Le projet d'organisation sur les deux sites de Clermont-Ferrand et Vichy a été validé.

Le dossier de préparation est en bonne voie.

Il demande qu'une convention entre la FFR et le Comité d'Auvergne soit établie au plus tôt. Le Bureau Fédéral demande à Jean LACAMPAGNE de se rapprocher de Jacques LAURANS.

IV – Seven de Paris 2006

Jean-Louis BARTHES rappelle que nous avons une option sur le stade Charléty jusqu'au 31 octobre 2005 et qu'il convient donc de prendre une décision définitive.

Après un échange de vue, le Bureau fédéral décide à l'unanimité de confirmer l'implantation du Tournoi au stade Charléty.

V – Relation avec le secteur professionnel

1. Bernard LAPASSET fait part de son inquiétude face aux actes de violence qui sont survenus lors des dernières journées du championnat professionnel du Top 14.

Un courrier sera adressé très prochainement à la LNR pour l'inciter à rappeler aux joueurs, dirigeants, arbitres et spectateurs, leurs obligations de lutter contre la violence sur et en-dehors du terrain.

2. Concernant l'accession des clubs de fédérale 1 en Pro D2, le règlement en vigueur est rappelé.

Il précise les différents cas de figure en fonction des situations financières des clubs appelés à accéder.

Le Bureau fédéral souhaite que le Conseil supérieur de la DNACG joue tout son rôle et que la CCCF soit associée aux propositions de décisions.

3. Bernard GODET informe le Bureau fédéral de la signature du contrat de partenariat de la LNR avec Orange, y compris pour la Pro D 2.
4. Suite à la récente mise en place effective du Bureau de la LNR, le Bureau fédéral de la FFR demande que Bernard LAPASSET soit associé aux travaux de ce Bureau.
5. Tournoi de rugby à 7 pour les espoirs des clubs pro. Plusieurs clubs n'ont pas participé au tournoi de rugby à 7 de Lyon.

Ces clubs contestent la non-prise en charge financière des déplacements par la FFR.

Compte tenu de l'intérêt sportif évident de cette compétition, le Bureau fédéral de la FFR décide de contribuer aux frais de déplacement engagés.

6. Dossier Colomiers.

Bernard GODET informe le Bureau fédéral de l'avancée du dossier Colomiers (époux Benac).

Toutes les pièces du dossier émanant de la CCCF, des services juridiques et de la commission d'appel vont devenir publiques.

Il souligne la qualité des travaux menés sur cette affaire.

7. Concernant la demande émanant de la LNR pour que la FFR communique le montant des sommes versées aux internationaux par la FFR dans le cadre des matches internationaux, il est rappelé que tous les éléments concernant le versement de ces sommes sont inclus dans la « charte des sportifs de haut niveau » applicable au rugby, transmise à la LNR en début de saison.
8. Préparation de la Coupe du monde 2007

Bernard LAPASSET rappelle que la FFR a fait plusieurs propositions à la LNR concernant le dispositif fixant l'accompagnement financier en faveur du rugby pro pour la préparation et la coupe du monde 2007.

Celles-ci concernent :

- le statut des joueurs sélectionnés,
- l'accompagnement financier de la LNR,
- les possibilités d'achat d'hospitalités pour la LNR,
- la création d'une association rassemblant de grandes entreprises françaises autour de la Coupe du monde.

René HOURQUET rappelle que les propositions qui sont faites à la LNR doivent prendre pour base l'accord conclu pour la coupe du monde 2003.

Faute d'avoir reçu des demandes concrètes de la part de la LNR, un courrier lui sera adressé prochainement pour connaître sa position.

Il est appelé que, suite à la demande de la FFR, l'IRB a autorisé l'organisation de matches de championnat du Top 14 pendant la période des ¼ de finale, ½ finale et finale de la Coupe du monde 2007.

La mise en place d'une convention pour les joueurs sélectionnés pour 2007 est à l'étude. Elle devra définir le statut du joueur suite au projet d'accord établi en commission mixte FFR/LNR en présence des représentants des joueurs et des clubs professionnels.

Certains joueurs sont favorables à la signature d'un accord particulier avec la FFR pour 2007 puisque la coupe du monde aura lieu en France. Ceci ne pourra se faire qu'avec l'accord des clubs concernés.

VI – Affaires financières

1. Subventions exceptionnelles aux clubs et comités

René HOURQUET fait une proposition de versement de subventions exceptionnelles aux clubs, comités et éducateurs.

Suite à un échange sur le sujet, il est décidé de remettre la décision définitive au Bureau fédéral du 5.11.05 à Marseille.

2. Subventions diverses

- AC Bobigny 93 rugby	1 000 €
- Royan Saujon rugby	1 000 €
- PUC	1 000 €
- CO du Pont du Casse	1 000 €
- Ol. rugby club Riom	1 500 €
- Amicale des clubs de rugby	5 000 €

Il est ensuite évoqué la possibilité de subventionner, pour une année, les centres de formation des clubs de Pro D2 rétrogradés en fédérale 1.

Après un long échange, la décision est également reportée au Bureau fédéral du 5.11.05 à Marseille.

3. Billetterie

René HOURQUET fait le point sur la vente de billetterie pour les matches de l'automne.

A l'exception du match France/Tonga à Toulouse le 19 novembre et du match Australie/Barbarians du 1^{er} novembre à Bordeaux, dont les ventes de billets restent très éloignées des prévisions fédérales, l'ensemble des matches devrait recueillir une bonne audience.

4. Convention stade vélodrome de Marseille

Le Bureau fédéral autorise le Président LAPASSET à signer la convention se rapportant à la mise à disposition du stade vélodrome de Marseille pour le match France/Australie.

5. Fondation Ferrasse

Suite au courrier reçu d'un de nos grands blessés, le Bureau fédéral décide de solliciter la Fondation Ferrasse afin de compléter l'aide financière versée par la FFR.

VII – Affaires administratives

1. Dossiers agents sportifs

A ce jour, la FFR n'a reçu aucun courrier suite aux sanctions prises à l'encontre des agents sportifs.

2. Représentation fédérale

Alain DOUCET demande aux membres du Bureau fédéral de faire connaître, au plus vite, leurs souhaits en terme de représentation fédérale pour les matches de l'automne.

3. Confédération africaine de rugby

Le Bureau fédéral a été saisi d'une demande de la Confédération africaine de rugby pour organiser la finale de la coupe d'Afrique de rugby le 26.11.05 au Stade de France en ouverture du match France/Afrique du sud.

Le Stade de France a donné un avis favorable à cette organisation.

Le Bureau fédéral donne un accord de principe à confirmer lorsque les équipes finalistes seront définitivement connues.

4. Assemblée générale

Le Bureau fédéral valide la convocation de la 113^e assemblée générale qui se tiendra le samedi 10 décembre 2005 à 10 h au CNOSF.

5. Décès

Alain DOUCET informe le Bureau fédéral du décès de deux joueurs de rugby.

6. Coupe du monde 2011

Bernard LAPASSET rappelle que la FFR aura à examiner et à se prononcer sur les dossiers de candidature de la Nouvelle-Zélande et du Japon pour l'organisation de la coupe du monde 2011.

7. Sélections nationales

Jean DUNYACH informe le Bureau fédéral de deux changements dans l'encadrement des sélections nationales :

- - 21 ans : Didier RETIERE et Emile NTAMACK
- France A : Pierre CHADEBECH et Marc LIEVREMONT

8. Championnats de jeunes

Jean-Claude BAQUE fait le point sur le nombre d'équipes de jeunes engagées dans les différents championnats.

9. Promotion du pôle France 2005-06

Sur proposition de Jean-Claude SKRELA, le Bureau fédéral accepte de donner le nom de Jean PRAT à la promotion 2005-06 du pôle France.

10. Force bureautique

Bernard LAPASSET commente le dossier Force bureautique qui touche la FFR comme il a touché d'autres fédérations et d'autres clubs.

Il souhaite que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Le Bureau fédéral décide de mener une étude afin de déterminer si des motifs existent pour porter plainte. Si oui, pourquoi et sur quels principes ?

Il demande que les services fédéraux se rapprochent de ceux de la FF. Football qui est, elle aussi, concernée.

*

* *

Le Bureau fédéral devant se rendre à une manifestation organisée dans le cadre du lancement des coupes d'Europe 2005-06, il est décidé que les points non étudiés figurant à l'ordre du jour seront traités lors du Bureau fédéral du 5.11.05 à Marseille.

La séance est levée à 12 h